



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201931-20251202-2025D705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2025

Affichage : 10/12/2025

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2025

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12	Le deux décembre deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : BANCEL Béatrice Secrétaire de séance élu : DUTEL Peggy
Convocation en date du : 25 novembre 2025	
Affichée le : 25 novembre 2025	

N° 2025D705

ACCUEIL DES ELEVES A L'ECOLE COMMUNALE – MODIFICATION CONVENTION AVEC L'AFR

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé une convention avec l'AFR (Association Familles Rurales) en date du 19.05.2022 ayant pour objet la mise à disposition de personnel pour la gestion de l'accueil des élèves à l'école communale.

La Convention doit être révisée en raison de la revalorisation des salaires.

Monsieur le Maire propose donc de la modifier, en rappelant les principales caractéristiques :

- Durée 1 an
- La surveillance des enfants dans la cour s'effectuera de 8H20 à 8H30 (gestion des arrivées et accompagnement des élèves jusqu'à l'entrée des bâtiments) tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), en période scolaire.
- Deux salariées de l'AFR seront mobilisées pour assurer ce service ; le coût de la prestation sera établi annuellement en fonction des rémunérations versées aux salariées et comprendra salaire brut + charges sociales + frais professionnels et charges de structure (le cas échéant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la modification de la convention, telle qu'elle figure en annexe.

La Secrétaire de Séance
Peggy DUTEL

ROZIER EN DONZY, le 10/12/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

